

Avortement : solidarité avec les femmes des États-Unis et d'ailleurs

Ce vendredi 24 juin la Cour suprême des États-Unis remet en cause le droit fondamental des femmes à avorter et dans le même temps consacre le droit des Américains à sortir armés de leur domicile. Ceux qui se surnomment les pro-vies ne sont que les pro-morts : morts des femmes qui souhaitent avorter, et autorisation des armes partout, tout le temps!

Cette décision balaie avec violence des années de luttes et de mobilisation pour les droits des femmes. L'Union syndicale Solidaires dénonce la collusion entre les conservateurs, les extrêmes droites et les pouvoirs religieux, qui perpétuent la domination patriarcale.

Si cette décision ne rend pas les interruptions de grossesse illégales, elle renvoie les États-Unis à la situation en vigueur avant l'arrêt emblématique "Roe v. Wade" de 1973, quand chaque État était libre de les autoriser ou non.

13 États américains conservateurs (Arkansas, Idaho, Kentucky, Louisiane, Mississippi, Missouri, Dakota du Nord et du Sud, Oklahoma, Tennessee, Texas, Utah et Wyoming) avaient adopté des « trigger laws », des lois « automatiques » leur permettant de rendre tout avortement illégal dès la décision annoncée ou dans les 30 jours suivants. Avec comme seules exceptions prévues, un risque pour la santé de la mère et, pour une poignée, en cas de viol ou d'inceste. Le Missouri devient ainsi le premier État à interdire l'avortement.

Les avortements se feront, avec ou sans autorisation par la loi, mais les femmes, et toutes personnes souhaitant avorter, seront dans l'obligation d'y avoir recours dans des conditions sanitaires infâmes comme dans l'ancien temps. **Cette décision est une honte absolue !**

L'Union syndicale Solidaires rappelle qu'interdire l'avortement libre, gratuit et dans des conditions sûres :

- **c'est accentuer les inégalités de classes, entre les femmes qui peuvent payer pour se rendre dans un État autorisant l'avortement et celles qui ne le peuvent pas ;**
- **c'est renvoyer ces dernières à la clandestinité, et à nouveau les acculer à des avortements non médicalisés, avec leurs complications, ou encore les condamner à mort !**

L'Union syndicale Solidaires sera dans la rue, et partout en soutien pour défendre ce droit fondamental et ne pas voir le retour des aiguilles à tricoter que ce soit aux USA, en Pologne, en Italie, ou même en France !